



Handicap International
Association sans but lucratif
140, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg F 2848

Comptes annuels au 31 décembre 2021 et,
Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Table des matières

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	3 - 5
Comptes annuels	
- Bilan	6
- Compte de profits et pertes	7
- Annexes	8 - 17

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Membres de
Handicap International Luxembourg
Association sans but lucratif
140, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Handicap International Luxembourg (l'« Association ») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers. Le rapport d'activité est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport d'activité, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème au Conseil d'Administration et de déterminer en accord avec les normes internationales d'audit s'il convient de modifier les états financiers et, dans l'affirmative de s'enquérir auprès du Conseil d'Administration de la façon dont elle entend traiter ce point dans les états financiers.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Oana Bentel

Luxembourg, le 31 mai 2022

ACTIF	2021	2020	PASSIF	2021	2020
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES (note 5)		
Immobilisations Corporelles (Note 3)	194.681	232.982	Résultats reportés	1.947.351	1.947.351
Terrains et constructions	185.035	223.986	Résultat de l'exercice	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	9.646	8.996	Subvention d'investissement en capital (Note 6)	122.590	153.238
			Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise	-680.351	-680.351
			Fonds dédiés (Note 5bis)	2.319.009	1.338.608
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	194.681	232.982	TOTAL DES FONDS PROPRES	3.708.599	2.758.846
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances envers des associations apparentées	3.032		Dettes envers des associations apparentées	2.582	633,00
Autres créances	32.291	21.942	Dettes sur achats et prestations de services	113.425	57.352
Avoirs en banque, en compte de chèques postaux et en caisse (Note 4)	3.663.160	2.626.321	Dettes Fiscales et au titre de la sécurité sociale	68.558	64.532
			Dettes fiscales	8.187	6.643
			Dettes au titre de la sécurité sociale	32.733	31.094
			Dettes salariales	27.638	26.795
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	3.698.483	2.648.263	TOTAL DES DETTES	184.565	122.518
COMPTES DE REGULARISATION		118	COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DE L'ACTIF	3.893.164	2.881.363	TOTAL DU PASSIF	3.893.164	2.881.363

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels

CHARGES	2021	2020
Autres charges externes (note 7)	7.106.789	7.062.361
Frais de personnel (note 8)	857.899	938.556
Salaires et traitements	735.024	835.401
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	122.875	103.155
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	49.310	48.667
Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles (note3)	49.310	48.667
Intérêts et charges financières	3.504	3.343
Autres intérêts et charges financières	3.504	3.343
Autres charges d'exploitation	1.252	4.463
Autres impôts	970	826
TOTAL DES CHARGES	8.019.724	8.058.216

PRODUITS	2021	2020
Chiffre d'affaires net (note 9)	7.965.779	7.992.850
Autres produits d'exploitation	42.894	64.595
Autres intérêts et produits financiers	-679	771
Produits exceptionnels	11.730	
TOTAL DES PRODUITS	8.019.724	8.058.216

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels

NOTE 1 – GENERALITES

L'Association Handicap International a été constituée le 22 octobre 1997 sous forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée régie par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le siège est établi à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. L'Association a pour objet la coopération au développement et la solidarité internationale.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg tels que définis dans la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Ils comportent le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe. La société tient sa comptabilité en Euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les principales règles comptables, la structure du bilan et du compte de profits et pertes reprend de façon séparée les charges et les produits afin de bien refléter l'activité et les spécificités de l'Association.

PRINCIPES GENERAUX

MODES D'EVALUATION

La transparence financière

Le compte d'emplois ressources repris en Note 13 est directement issu de la comptabilité analytique de l'Association et présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- La réalisation des missions sociales
- La sensibilisation et la recherche de fonds
- Les frais de fonctionnement

Le coût de chacune de ces trois rubriques est constitué par les charges qui lui sont directement imputables, par les rémunérations des permanents correspondants et par une quote-part des frais généraux.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des missions sociales.

Conversion de devises

A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que l'Euro sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- Les postes de passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et les charges en devises autres que l'Euro sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de produits et charges les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

La cogestion des programmes

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds sont affectés à un programme cogéré avec le département programme de la Fédération Handicap International ou d'une autre association nationale membre du réseau Handicap International.

Les fonds non-utilisés à la fin de chaque exercice concernant les programmes cogérés sont rapportés dans le bilan sous la position « Fonds dédiés ». Les fonds utilisés sont rapportés dans le comptes de profits et pertes sous la position « Autres charges externes ».

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés.

Ainsi, la Fédération Handicap International, à travers ses bureaux de Lyon et de Bruxelles (Centre Opérationnel de Bruxelles), avec qui l'Association signe ces Contrats de Mise en Œuvre Commune doivent remettre annuellement à l'Association les rapports statutaires d'audit incluant les constatations des procédures convenues sur l'allocation des fonds relatifs à l'Association.

PRINCIPES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements. Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Bâtiments : linéaire sur 25 ans.
- Equipement et outillage : linéaire sur 5 ans.
- Agencement des locaux : linéaire sur 2 à 5 ans.
- Mobilier, matériel électroménager : linéaire sur 5 ans.
- Matériel audiovisuel : linéaire sur 5 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 4 ans.
- Matériel roulant : linéaire sur 3 ans

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont renseignées à leurs valeurs nominales. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou totalement compromis. Ces corrections de valeur ne sont plus maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les dettes sont renseignées à leurs valeurs de remboursement.

Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice par le Conseil d'Administration. Les provisions constituées au cours des années antérieures sont revues et reprises lorsqu'elles sont devenues sans objet.

Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois ou des communes, destinées au financement d'investissements, sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Fonds propres

Les fonds propres se composent des résultats reportés, du résultat de l'exercice, des subventions d'investissement en capital, des fonds associatifs dédiés avec droit de reprise et des fonds dédiés.

Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise

Les fonds associatifs dédiés avec droit de reprise se composent d'une dotation initiale vers la Fédération Handicap International. Cette dotation sera restituée en cas de dissolution de la Fédération.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés se composent par les fonds provenant des dons, legs et financements du Ministère des Affaires Etrangères non-utilisés à la fin de l'exercice.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante :

(En Euros)	2021	2020
Valeur d'acquisition		
<i>Au début de l'exercice</i>	1.166.307	1.145.510
<i>Cession / Acquisition au cours de l'exercice</i>	11.009	20.797
<i>A la fin de l'exercice</i>	1.177.316	1.166.307
Corrections de valeur		
<i>Au début de l'exercice</i>	-933.325	-884.658
<i>Cession / Acquisition au cours de l'exercice</i>	-49.310	-48.667
<i>A la fin de l'exercice</i>	-982.635	-933.325
Valeur nette comptable au terme de l'exercice	194.681	232.982

NOTE 4 – AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ET EN CAISSE

L'Association dispose au 31 décembre 2021 de 3.663.160 Euros (2020 : 2.626.321 Euros) de disponibilités dont 1.000.000 Euros (2020 : 1.000.000 Euros) placés sur des comptes d'épargne ou à terme. Aucun placement à risque n'est effectué.

NOTE 5 – FONDS PROPRES

Les fonds propres de l'Association s'élèvent au 31 décembre 2021 à 3.708.599 Euros (2020 : 2.758.846 Euros).

Dans le cadre de l'entrée de l'Association dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association a mis à disposition de la Fédération, au cours du premier semestre 2011, un montant de 767.352 Euros afin de soutenir son développement.

Cette entrée dans la Fédération est régie par des conventions signées entre les parties, qui stipulent qu'en cas de dissolution de la Fédération, l'apport initial réalisé par l'Association lui sera restituée. C'est pourquoi ce montant a été prélevé des fonds propres et est repris en fonds associatifs dédiés avec droit de reprise.

(En Euros)	Solde au début de l'exercice	Variation durant l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Résultats reportés	1.947.351		1.947.351
Résultat de l'exercice			0
Subvention d'investissement viré au résultat	153.238	-30.648	122.590
Fonds associatifs dédiés (avec droit de reprise)	-680.351		-680.351
Fonds dédiés	1.338.608	980.401	2.319.009
Total Fonds Propres	2.758.846	949.753	3.708.599

NOTE 5bis –FONDS DEDIES

Au 31/12/2021 le montant net des créances et dettes vis-à-vis de la Fédération Lyon, du COB et vis-à-vis du MAE se présente comme :

(En Euros)	2021	2020
Créances vis à vis de la Fédération Lyon et COB (a)	-433.576	-1.259.767
Créances vis-à-vis du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) (b)	-506.464	-529.443
Dettes vis-à-vis de la Fédération Lyon et COB (a)	1.928.364	1.536.822
Dettes vis-à-vis du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) (b)	1.330.685	1.590.995
Total Fonds Dédiés	2.319.009	1.338.607

Les créances vis-à-vis de la fédération représentent le surplus d'argent versé aux projets par rapport à l'affectation effectivement réalisée de ces fonds sur la mise en œuvre des projets au cours de l'exercice.

Les dettes vis-à-vis de la fédération correspondent aux soldes des sommes dues par l'Association aux différents projets en vertu de leurs dépenses effectives de l'exercice.

a) Les créances et les dettes vis-à-vis de la fédération Lyon et COB

(En Euros)	2021	2020
Sur les Projets soutenus par le MAE Luxembourgeois	433.576	1.671.045
Sur les Projets soutenus par HI Luxembourg (exclusivement en fonds propres)	-1.928.364	-1.948.100
TOTAL	-1.494.788	-277.055

Les créances et dettes vis-à-vis du MAE représentent la différence entre les montants reçus du Ministère et les montants justifiés pour la mise en œuvre des projets à la fin de l'exercice.

b) Les créances et dettes nettes vis-à-vis du MAE :

(En Euros)	2021	2020
Projets de l'Accord Cadre :	-532.814	-986.836
Projets d'aide d'urgence :	-797.871	-580.350
Projet d'éducation au développement	35	-23.809
Frais Administratifs du MAE	506.429	529.443
TOTAL	-824.221	-1.061.552

NOTE 6 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'Association a constitué une subvention d'investissement pour le financement des locaux qu'elle a acquis en 2001. Cette subvention s'amortit au même rythme que le bâtiment principal, c'est à dire de 30.648 Euros par an.

L'immeuble acquis a pour vocation l'éducation au développement, et l'accueil d'autres associations de coopération internationale en plus de la fonction de siège social de l'Association.

(En Euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercices	Valeur brute à la fin de l'exercice
Subvention achat locaux	771.065			771.065
Subvention d'investissement virée au résultat	Solde au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Subvention achat locaux	-617.827	-30.648		-648.475
Valeur nette des subventions d'investissement	153.238	-30.648	0	122.590

NOTE 7 – AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes se composent de financement des programmes et des autres charges externes.

c) Financement des programmes :

(En Euros)	2021	2020
Financements aux projets cogérés au sein de la Fédération Lyon	6.394.697	5.344.071
Financements aux projets cogérés au sein du Centre Opérationnel Belge (COB)		1.236.794
TOTAL	6.394.697	6.580.865

Le principe retenu par l'Association est d'enregistrer en financements affectés uniquement les montants effectivement dépensés et justifiables par des pièces comptables.

b) Autres charges externes :

(En Euros)	2021	2020
Approvisionnement	19.090	33.532
Autres services et prestations externes	461.165	265.441
Frais de transport	7.457	6.678
Catalogues, imprimés et autres supports	163.909	69.062
Affranchissement mailings et documents	53.962	102.092
Autres charges	6.509	4.691
TOTAL	712.092	481.496

NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL

L'effectif moyen était de 14,08 employés équivalents temps plein au cours de l'exercice 2021 (14,21 en 2020).

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(En Euros)	2021	2020
Dons et legs		
Dons privés luxembourgeois	2.392.300	2.405.084
Dons communes	10.445	6.420
Dons étrangers	140.362	38.529
Financements		
Organismes nationaux (MAE luxembourgeois)	5.422.672	5.542.817
TOTAL	7.965.779	7.992.850

NOTE 10 – ENGAGEMENT HORS BILAN

Dans le cadre de son entrée dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association est tenue au respect des droits et engagements liées à cette entrée dans la Fédération, selon les termes et conditions stipulés dans la Convention signées entre les parties.

NOTE 11- PARTIES LIEES

L'Association HANDICAP INTERNATIONAL au Luxembourg soutient des projets de développement en collaboration avec la Fédération HANDICAP INTERNATIONAL dont elle fait partie intégrante. Cette collaboration est régie par des conventions de mise en œuvre communes signées entre les parties pour les différents projets. La contribution de notre association à ces projets fait l'objet d'un contrôle externe réalisé par des auditeurs indépendants.

NOTE 12- EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux états auront une incidence sur l'économie mondiale. Handicap International était déjà intervenue en Ukraine de 2015 à 2017. Elle y menait des actions pour aider les personnes blessées, handicapées ou vulnérables, pour lesquelles l'accès aux services de soins était rendu difficile par le conflit.

Suite au déclenchement du conflit militaire, une équipe de Handicap International a été envoyée dans la région pour évaluer les besoins humanitaires et étudier les possibilités d'intervention en soutien aux personnes les plus vulnérables. A l'issue de cette mission, la décision a été prise de rouvrir le programme Ukraine et d'ouvrir un programme en Moldavie pour répondre à cette nouvelle urgence humanitaire.

Toutefois, les activités de l'Association pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

NOTE 13- EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOI	2021	2020	RESSOURCES	2021	2020
Missions Sociales	7.193.558	7.381.718	Financements Institutionnels	5.423.034	5.542.817
Financement des programmes à l'étranger	6.264.552	6.450.866	Affectés aux programmes	4.832.149	4.926.099
Afghanistan	91.500	60.060	Financement MAE	4.832.149	4.926.099
Algérie	76.862	78.056			
Bangladesh	97.276	269.036			
Bolivie	0	50.000			
Burkina Faso	420.876	463.852			
Cambodge	311.948	270.524			
Colombie	3.500	13.840			
République Centrafricaine	0	206.991			
Ethiopie	332.035	225.214			
Honduras		14.241			
Haiti	566.496	228.281			
Irak	30.000	95.846			
Kenya	84.521	113.916			
Laos	298.963	206.230			
Lybie	126.812	62.373			
Madagascar	238.744	143.548			
Mali	347.156	324.930			
Myanmar	338.212	458.092			
Nepal	391.475	339.081			
Niger	85.558	97.203			
Ouganda	31.466	107.085			
Palestine (Gaza, Cisjordanie et prog. Moy. Orient)	511.881	282.292			
République Démocratique du Congo	351.132	564.305			
Rwanda	419.501	287.382			
Sénégal	150.899	262.562			
Sud Soudan	282.681	220.280			
Syrie	51.055	518.256			
Yemen	59.420	358.149			
Actions transversales	321.301	99.241			
Atlas logistique	243.279				
COVID	0	30.000			
Campagne d'éducation au développement	250.474	223.214	Affectés aux campagnes d'éducation	96.351	78.718
Projet EDS	120.228	93.214	Financement MAE	96.351	78.718
Plaidoyer	90.246	90.000			
Campagne Communication	25.000	25.000			
Appui Institut HI	15.000	15.000			
Gestion des missions sociales	678.533	707.638	Affectés aux Frais administratifs	494.533	538.000
			Financement MAE	494.533	538.000
Sensibilisation et Recherche de fonds	675.897	542.450	Collecte de Dons	2.534.741	2.448.956
Prospection et Fidélisation	638.337	517.349	Dons et parrainages (note 11)	2.534.741	2.448.956
Information	37.560	25.101			
Frais de fonctionnement	150.269	134.048	Autres Ressources	61.950	66.443
Frais généraux	150.269	134.048	Subvention d'investissement	30.646	30.647
Charges exceptionnelles & financières	0	0	Autres produits	10.318	25.427
			Produits de ventes	7.230	2.213
			Produits financiers & exceptionnels	13.756	8.156
TOTAL DES EMPLOIS	8.019.724	8.058.216	TOTAL DES RESSOURCES	8.019.724	8.058.216
Excédent / Déficit de l'exercice					
TOTAL GENERAL	8.019.724	8.058.216	TOTAL GENERAL	8.019.724	8.058.216